

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 3 novembre à 20h30

Présents : Mmes Alglave, Gardel, Maison et Talou – Mrs Biard, Bresson, Duppi, Gipoulou et Lorblancher

Excusés : Mrs Morisse et Pouzet

Absents : Mrs Cheval et Sartrand

Secrétaire de séance : Sandrine Alglave

A 20h30, le Maire ouvre la séance ; Mme Annie Gardel procède à la lecture du compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal.

1- Délibérations

- **SDE 24** : Lecture par M. le Maire de la demande de modification de statut du SDE 24 pour la prise de compétence en aménagement numérique et pour la desserte des territoires en haut et très haut débit. Accord unanime du conseil municipal
- **SATESE** : Monsieur le maire expose au Conseil Municipal que, suite au décret du 26 décembre 2007, et à l'arrêté du 21 octobre 2008, les départements ne peuvent plus fournir une assistance gratuite aux collectivités en matière d'assainissement collectif, telle que l'accomplissait le SATESE jusqu'ici. Pour les collectivités dont nous faisons partie les départements proposent une convention fixant :
 - . les conditions de suivi des systèmes d'assainissement
 - . le montant de la participation financière exigée de la commune, soit pour Monpazier 0,70 € par habitant (419,30 € pour 2010)Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, la signature de la convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau usée
- **SIVOS** : M. le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité de l'exercice 2008 du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire. Après en avoir délibéré, et conformément à la réglementation, le Conseil Municipal prend acte de cette présentation
- **Achat de terrain** : Monsieur le Maire propose à son conseil municipal d'acquérir les parcelles n° AB 56, AB 53, AB 210, appartenant à Mme Marty suite à une concertation et en accord avec celle-ci. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'achat des parcelles. M. le Maire est autorisé à signer un compromis de vente avec Mme Marty. Maître Claude Martin notaire à Monpazier est choisi pour la rédaction des actes y afférent. Il est convenu que M. le Maire contacte les banques pour l'emprunt nécessaire à ce projet.
- **Sites Majeurs d'Aquitaine** : Monsieur le Maire propose à son conseil municipal deux projets dans le cadre "Sites Majeurs d'Aquitaine"; à savoir la création d'un espace muséographique du moyen âge et la création d'un gîte de séjour. Le dépôt de dossier doit se faire à la fin de l'année. Si les projets sont retenus, les subventions peuvent atteindre 80 %. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le dépôt des dossiers.
- **Eglise de Monpazier** : la restauration d'un vitrail ne pouvant pas être prise en compte par l'assurance (suite à la tempête), le comité paroissial souhaite participer financièrement à la remise en place de celui-ci. Le montant s'élève à 4816 € HT. Le Conseil Municipal accepte cette participation et remercie le comité paroissial.

2- Rapport de commissions

Les rapports des commissions Tourisme et Culture sont lus et adoptés par les présents.

- **tourisme** :
 - . obtenir le label tourisme et handicap en partenariat avec l'office de tourisme

- . création de panneaux pour la signalétique des activités commerciales et artisanales
 - . création de panneaux aux entrées du village
 - . création de l'affiche de Monpazier
 - . projet de valorisation des artisans d'art
 - . projet de jumelage pour 2011
- **culture** :
- . bilan de la première année
 - . projet de créer des ateliers de dessin et de musique
 - . réflexion sur la création d'un musée du Moyen Age
 - . manifestations : le carnaval se déroulera les 27 et 28 février – possibilité de créer un festival de cinéma
 - . réflexion sur la publicité des animations

Le compte rendu de la commission communication sera étudié lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

3- Lettres diverses

- **Conseil Général de la Dordogne** : M. le Maire avait effectué une demande de subvention au Conseil Général de la Dordogne dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police : une somme de 4000 € a été accordée à la commune pour des travaux de sécurisation prévus (signalétique)
- **Conseil Général de la Dordogne** : acceptation de notre demande d'intervention du Pôle Paysage et Espaces Verts et du Lycée de la Brie pour la création d'un « jardin Bastide » au jardin médiéval. Une convention sera signée entre les trois parties.
- **Mme Pampouille** : demande d'inscrire son frère, Jean Faché, qui a été déporté pendant la seconde guerre mondiale, sur une plaque aux Monuments aux Morts. Le Conseil Municipal accepte, après vérification des éléments fournis, de créer une plaque « Morts en déportation », qui sera installée au Monument aux Morts. Les anciens combattants seront consultés afin que tous les déportés puissent être cités sur cette plaque.
- **Eglise de Monpazier** : la restauration d'un vitrail ne pouvant pas être prise en compte par l'assurance (suite à la tempête), le comité paroissial souhaite participer financièrement à la remise en place de celui-ci. Le montant s'élève à 4816 € HT. Le Conseil Municipal accepte cette participation et remercie le comité paroissial.

4- Questions diverses

- . En accord avec la Mairie, M. et Mme Poumeau ont créé un jardin sur une parcelle appartenant à la mairie, située à côté du cimetière. En échange, la mairie peut disposer de leur terrain mitoyen pour augmenter le nombre d'emplacements camping-car. Pour officialiser cet accord, une convention sera mise en place entre la mairie et M. et Mme Poumeau
- . Cérémonies : Bernard Pouzet est désigné responsable de la coordination lors des commémorations : annonces des intervenants, des chants.... En cas d'absence, Lucien Bresson le remplacera.

A 22h30 le Maire lève la séance